



COMMUNE DE DESHAIES  
Conseil Municipal du 20 juin 2017

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Membres en exercice : | 27 |
| Membres présents :    | 14 |
| Suffrages exprimés :  | 14 |
| Votes Pour :          | 14 |
| Votes Contre :        | 00 |
| Abstention :          | 00 |
| <b>A l'unanimité</b>  |    |

L'an deux mille dix-sept, le mardi vingt juin, suite à la convocation du quatorze juin, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1<sup>er</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint, 4<sup>ème</sup> adjoint, 6<sup>ème</sup> adjoint*), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette (conseillers municipaux).

**Absents excusés :** BERNIER, Maritza (2<sup>ème</sup> adjoint), ALIDOR Fritz, PHILETAS Christina (conseillers municipaux),

Deshaies, le 26 JUIN 2017

Le Maire

Jeanny MARC

**Sont absents :** GOUBIN Fred (5<sup>ème</sup> adjoint), MOUILA Gladys, NISUS Eric, SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, FLEMIN Félix (conseillers municipaux).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe MORVAN

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

## Résiliation au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

### Exposé des motifs

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération n°14/01/10, le Conseil Municipal a entériné la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Centre National d'Action Sociale.

Cette action sociale n'a pas eu l'effet escompté malgré la communication des services des Ressources Humaines quant au panel d'avantages proposé par le CNAS.

### DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2311-1 à L.2311-3,

.../...



.../...

Vu la délibération n° 17/02/30 en date du 07 Avril 2017 portant adoption du Budget Principal 2017,

Vu l'avis émis par la Commission finance réunie le jeudi 15 juin 2017,

Considérant que le Comité des Œuvres Sociales des Agents Territoriaux a été réactivé le 14 octobre 2015 ;

Considérant que l'article 5 « résiliations d'adhésion et radiations » du règlement de fonctionnement prévoit que toute résiliation est notifiée dans le mois suivant son adoption par lettre recommandée au Président du CNAS, accompagnée de la délibération de l'année civile en cours ;

Après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'UNANIMITE

**Article 1** : d'ACCEPTER la résiliation de la convention qui lie la commune au CNAS

**Article 2** : DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : Madame le Maire et le Comptable Public, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC